



PREFECTURE DE CHARENTE MARITIME

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

ARRETE N° 2002/48

NMR SITRAC : 270

ARRETE INTERPREFECTORAL

Portant sur le règlement de police de la circulation maritime à l'intérieur des limites administratives du port de commerce de La Rochelle - La Pallice et du port de pêche de La Rochelle - Chef de Baie, dans les chenaux d'accès et dans les zones de mouillage d'attente du port de commerce de La Rochelle - La Pallice.

Le préfet de la Charente Maritime

Le préfet maritime de l'Atlantique

- VU le code des ports maritimes ;
- VU l'article 63 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande ;
- VU l'article R 610-5 du code pénal ;
- VU le décret du 1^{er} février 1930 relatif à la police des eaux et des rades ;
- VU le décret n°77-733 du 6 juillet 1977 portant publication de la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer faite à Londres le 20 octobre 1972 ;
- VU le décret N°78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer ;
- VU l'arrêté n° 19/81 du 13 mai 1981, modifié, du préfet maritime de la deuxième région relatif aux chenaux d'accès des ports français de l'Atlantique et de la Manche occidentale pour les navires transportant des hydrocarbures et les navires transportant des substances dangereuses ;
- VU l'arrêté n°54/84 du 31 juillet 1984, modifié, du préfet maritime de la deuxième région réglementant l'accès, la circulation et le stationnement des navires étrangers dans les eaux intérieures de la deuxième région maritime ;
- VU l'arrêté n° 02/97 du 30 janvier 1997, modifié, commun au préfet maritime de l'Atlantique et au préfet maritime de la Manche et la Mer du Nord réglementant la navigation aux approches des côtes françaises de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles ;
- VU l'arrêté du préfet de la Charente-Maritime du 28 décembre 2000 relatif aux limites administratives du port de commerce de La Rochelle - La Pallice et du port de pêche de La Rochelle - chef de Baie ;

.../...

Règlement de police de la circulation maritime à l'intérieur des limites administratives dans les chenaux d'accès et mouillages d'attente des ports de La Pallice et de chef de baie.

